



SAISON 2024-2025

TEMPS LIBRE

Madame, Monsieur, bonjour,

Les dossiers d'inscription au Temps Libre pour la saison prochaine (du 16 septembre 2024 au 13 juin 2025) seront recevables à partir du **lundi 24 juin 2024.**

Vous trouverez en fin de document le règlement intérieur, un questionnaire de santé et en pièce jointe le programme hebdomadaire des activités.

Aucune inscription ne sera acceptée avant la date du 24 juin 2024.

Les inscriptions se feront uniquement par courrier postal ou directement dans notre boîte aux lettres à partir de minuit le dimanche 23 juin 2024.

Le certificat médical reste obligatoire pour toutes nouvelles inscriptions et pour les adhérents de plus de 80 ans.

Pour les autres adhérents de la saison 2023/2024 qui se réinscrivent cette année, le certificat médical remis en juin 2023 sera valable jusqu'en août 2025 (soit une validité de 2 ans). Il vous sera demandé de remplir et signer le questionnaire de santé ci-joint et de renvoyer l'attestation de santé avec votre dossier d'inscription.

Informations activités :

Golf : seront prioritaires, les personnes n'ayant jamais été inscrites sur cette activité durant les 4 dernières années.

Ensuite, par ordre de priorité, seront pris :

1. Ceux ayant été inscrits 1 année
2. Ceux ayant été inscrits 2 années
3. Ceux ayant été inscrits 3 années
4. Ceux ayant été inscrits 4 années

Nous vous rappelons que seules les activités **Gym Santé** et **Gym douce** peuvent être choisies 2 fois dans la semaine.

Informations pratiques :

Les fiches d'inscription nominatives vous seront envoyées entre le 17 et le 20 juin 2024. N'hésitez pas à nous contacter si vous n'avez rien reçu.

Il est décidé qu'à l'inscription de juin, tous les adhérents y compris ceux qui s'inscrivent pour les activités à 190€, pourront s'inscrire à 3 activités maximum. Nous attendrons la rentrée de septembre pour vous proposer plus d'activités supplémentaires en fonction des disponibilités.

❖ Pour cette nouvelle saison, les tarifs appliqués seront les suivants :

- Tarif 1 : 175€

Donnant droit à 1 ou 2 activités différentes à choisir dans la **liste 1** :

Liste 1 :

Gym Douce, Etirement du Dos, Gym d'Entretien, Renforcement Musculaire, Stretching, Pilates, Pop Pilates, Body Sculpt, Multi-Dances, Chorégraphies Latines, Aquagym, Natation, Marche, Marche Nordique, Badminton, et Volley.

Plus 6 activités très douces: Gym Santé, Gym très douce, Gym assise, Pilates très doux, Prévention des chutes, et Equilibre.

Dès le 24 juin si vous souhaitez prendre une 3ème activité dans la **liste 1**, le tarif sera de 55€ pour l'activité supplémentaire.

Expl. : Si vous choisissez 2 activités de la **liste 1** et 1 activité supplémentaire de la **liste 1**, le tarif sera de 175€ +55€, soit 230€.

- Tarif 2 : 190€ (tarification au coût réel que supporte l'Office pour ces 4 activités).

Donnant droit à 1 activité dans la **liste 2** :

Liste 2 : Golf, Sophrologie, Yoga, Yoga adapté (sur Bilan pour 8 personnes maximum) au tarif unique de 190€ par activité.

Si vous souhaitez prendre une 2ème activité dans la **liste 2**, le tarif sera de 190€ supplémentaire, soit 380€.

Si vous souhaitez prendre une 1 ou 2 activités en plus dans la **liste 1**, le tarif sera de 175€ supplémentaire.

Expl. : Si vous choisissez 1 activité de la **liste 2** et 1 ou 2 activités de la **liste 1**, le tarif sera de 190€ +175€ soit 365€.

- Tarif 3 : 250€ **Sport Santé Bien Etre (SSBE)** soit 175€ + 75€ pour 1 Bilan et 3 suivis réalisés durant la saison par une collaboratrice qualifiée de l'Office du Sport.

Donnant droit à 1 ou 2 activités à choisir dans la **liste 1**, prioritairement les 6 activités très douces et certaines activités compatibles de la **liste 1** (ex natation, aquagym...) suite à Bilan. S'adresse aux adhérents ayant eu un problème de santé ou s'étant éloigné du sport, et souhaitant un accompagnement pour reprendre une activité physique avec des animations adaptées.

Dès le 24 juin si vous souhaitez prendre une 3ème activité dans la **liste 1** (ex natation, aquagym...), le tarif sera de 55€ pour l'activité supplémentaire, soit 305€.

Si vous souscrivez une adhésion pour un forfait Sport Santé Bien Etre (SSBE) et que vous souhaitiez une activité de la **liste 2** (ex yoga, yoga adapté, sophrologie...), le tarif de sera augmenté de 250€+190€ soit 440€.

Nous restons à votre disposition pour toutes interrogations sur cette nouvelle tarification 3.

Dès que votre inscription sera enregistrée et validée, vous recevrez votre attestation d'inscription et votre reçu financier qui confirmeront votre inscription définitive. Si certaines de vos activités sont en attente, nous vous remercions d'attendre notre aval pour assister à l'activité concernée.

Autre information : Golf Bluegreen

Une **attestation spécifique** donnant droit à réduction auprès de Golf Bluegreen Pessac pour **les adhérents Pessacais** sera à demander auprès de notre secrétariat sur présentation d'un justificatif de domicile.

Cette attestation est délivrée gratuitement aux adhérents du Temps-Libre, ou sous adhésion payante pour les autres demandeurs. La simple attestation d'inscription Temps-Libre ne permet pas d'accéder aux avantages Bluegreen.

Pièces à joindre au dossier inscription

- **Attestation de santé remplie et signée pour les réinscriptions (si réponses négatives à toutes les questions du questionnaire de santé)**
- **Fiche d'inscription remplie et signée (recto/verso)**
- **Certificat médical (pour les adhérents de plus de 80 ans, les nouveaux inscrits et les réinscrits ayant des réponses positives au questionnaires de santé)**
- **1 règlement par personne (pour les couples, 1 règlement par personne)**
- **Pass Senior** délivré par la mairie pour les Pessacais.
Sur présentation de ce coupon de 10€, nous vous ferons un remboursement.

Tout dossier incomplet ou arrivant avant le 23 juin 2024 minuit sera traité ultérieurement et perdra sa priorité d'arrivée

Mode de Paiement :

Chèques, chèques ANCV (non remboursables), espèces (faire l'appoint).

SPORT L'ETE : des places sont encore disponibles ! N'hésitez pas à vous inscrire.

Nous vous souhaitons un bel été !

Bien sincèrement,

Le Bureau de l'Office du Sport

[Office du Sport de Pessac](#)

Château de Bellegrave

Avenue du Colonel Jacqui

33600 PESSAC

05.56.45.15.65

Permanences : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h30

mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Notre secrétariat sera fermé du 05/08/2024 au 25/08/2024.

Règlement Intérieur Temps Libre 2024-2025

1 - Définitions :

Le Temps Libre est un ensemble d'activités physiques et sportives mises en place et gérées par l'Office du Sport pendant les heures travaillées.

La période d'activités est arrêtée, par décision du Conseil d'Administration, pour l'année sportive de septembre à juin hors vacances scolaires.

2 - Inscriptions :

L'Office du Sport étant une association loi 1901, le montant de l'inscription représente une adhésion à toutes les activités proposées, c'est à dire sportives, découvertes, sorties non payantes randonnées ainsi que les soirées festives.

Cette adhésion est globale en ne correspond pas à un nombre précis de cours pour l'année. Le nombre de cours prévisionnel correspond au planning. Il peut varier en fonction des jours fériés hors vacances scolaires, de la mise à disposition des lieux d'activité qui peuvent être réquisitionnés à tout moment par la Mairie qui les met gracieusement à notre disposition, et les cas de force majeure (intempéries, maladie d'un animateur de dernière minute...).

Toute réclamation relative au nombre de séances n'aura pas de suite favorable. Cette adhésion globale n'est pas remboursable.

Sont considérées comme inscrites, les personnes qui ont rempli, signé la fiche d'inscription, réglé l'adhésion et fourni le questionnaire de santé rempli et signé (validité du certificat médical 2 ans).

Le certificat médical reste obligatoire pour toutes les nouvelles inscriptions et pour les adhérents de plus de 80 ans.

Les inscriptions et adhésions sont prises pour la saison complète, selon le tarif établi par le Conseil d'Administration (les frais de dossiers ne sont pas remboursables).

L'adhésion annuelle au Temps-Libre n'inclut pas le coût d'inscription aux activités « découvertes » et sorties spécifiques.

3 - Conditions de remboursement :

Ne pourront bénéficier d'un remboursement uniquement les personnes pouvant justifier :

- ✓ d'un changement de domicile hors Pessac.
- ✓ d'une reprise du travail.
- ✓ d'un arrêt total de toutes activités sportives sur présentation d'un certificat médical (prise en compte de l'arrêt à la date de présentation au secrétariat).

Pas de remboursement possible **après le 1er mars de l'année en cours.**

Pour les sorties de plusieurs jours, l'Office du Sport se réserve le droit de ne pas rembourser les frais déjà engagés en cas d'annulation de l'adhérent. Un forfait de 20€ de frais administratif sera dans tous les cas retenu.

4 - Activités :

Il n'est pas prévu de période d'essai pour les personnes inscrites.

Annulation de cours : dans la mesure du possible, l'animateur sera remplacé. En cas d'activité annulée pour raison médicale de l'animateur, les participants ne pourront pas être systématiquement avertis à temps.

Le bureau de l'Office du Sport se réserve la possibilité de modifier les critères d'inscription en cas de fortes demandes pour une activité spécifique.

5 - Règlementation sanitaire :

Les participants s'engagent à respecter les consignes sanitaires en vigueur. Le matériel présent dans les salles ne devra pas être utilisé, notamment les tapis de sol, chacun devra se munir de son propre tapis. Respecter les consignes de l'animateur.

6 - Recommandations :

Marche & Marche nordique : respect de l'environnement, port de chaussures adaptées, prévoir de quoi se désaltérer. Tout adhérent quittant volontairement le groupe ne sera plus considéré en activité.

Co-voiturage : L'Office du Sport ne prévoira aucun Co-voiturage, les adhérents pouvant s'organiser eux même.

Comportement : Le pratiquant inscrit s'engage à faire preuve de courtoisie et de bienveillance auprès de l'ensemble des salariés et animateurs de l'Office du Sport. Le respect doit être mutuel.

7 - Assurances :

L'Office du Sport est assuré en Responsabilité Civile (RC) « vie associative », prévue par la loi sur le sport de 1984. Chaque adhérent doit d'être couvert en RC « vie privée » et reste libre de souscrire une garantie individuelle accident, mais elle est fortement conseillée, pour leurs dommages propres.

8 - Droit à l'image :

En acceptant ce règlement intérieur, vous autorisez l'Office du Sport à utiliser toutes photos ou vidéos, pouvant mettre en évidence votre image à des fins de communication ou lors de manifestations diverses. Vous disposez d'un droit de refus qui peut être appliqué par l'envoi d'une lettre à l'Office du Sport.